



RÉUNION DES SECRÉTARIATS INTER-CC

11 octobre 2022, 10 h 30 – 12 h 30 CET

COMPTE RENDU FINAL

La présidente Valerie Tankink a souhaité la bienvenue à tous les participants à la réunion et a présenté ses collègues de la DG MARE. Elle a déclaré qu'il était important que ces réunions restent une occasion régulière de débattre de l'organisation du travail des Conseils consultatifs (CC) entre les secrétariats et la DG MARE. Ces réunions diffèrent de celles des Inter-CC, qui sont plus axées sur le développement des politiques. La prochaine réunion Inter-CC est prévue pour le 17 novembre. L'interprétation doit encore être confirmée pour cette réunion. Les CC peuvent s'attendre à une mise à jour d'ici la semaine prochaine. Madame Tankink a ensuite présenté l'ordre du jour et a donné la parole à son collègue Vincent Guerre pour une mise à jour des dossiers clés pertinents pour les CC dans les travaux à venir.

1. Planification des travaux pour 2023

Monsieur Guerre a évoqué l'intense consultation des parties prenantes, une contribution précieuse au rapport sur la Politique commune de la pêche (PCP). Il a expliqué que la DG MARE prépare le rapport sous la forme d'une communication accompagnée d'un document de travail. Il s'agit d'un livrable important, d'une exigence légale et d'une étape importante pour analyser la mise en œuvre de la politique. Il se concentrera en particulier sur les outils de la politique et sa gouvernance, en analysant les succès et les échecs, sans entamer de réforme législative. La date d'adoption n'est pas encore claire, mais la communication pourrait être publiée d'ici la fin de l'année. Il a insisté sur le fait que la communication sera l'occasion de s'engager davantage avec les parties prenantes. Les CC seront des acteurs clés de ce processus. Ce livrable est strictement lié au plan d'action pour la conservation des ressources halieutiques et la protection des écosystèmes marins, qui sera publié prochainement.

Monsieur Pedro Reis Santos a demandé où en était le rapport sur le fonctionnement de l'OCM (organisation commune du marché). Madame Tankink a répondu qu'il était en cours de préparation et qu'il va de pair avec le rapport sur la PCP. Toutefois, alors que le rapport sur la PCP prendra la forme d'une communication, avec un accent plus fort mis sur les prochaines étapes, celui sur l'OCM prendra la forme d'un rapport d'état des lieux, avec un angle moins prospectif.

Madame Mo Mathies a souligné que les CC ont fait beaucoup d'efforts pour contribuer à la consultation sur la PCP. Toutefois, dans le cas du NWWAC (Conseil consultatif pour les eaux occidentales septentrionales), il y a eu peu de discussions au niveau régional avec le Groupe des États membres (GEM). Elle a demandé si la Commission allait demander au GEM de travailler plus

étroitement avec toutes les parties prenantes après la publication du rapport. Madame Tankink a expliqué que la DG MARE avait en effet espéré que le GEM participe davantage aux discussions. Ce point est pris en compte dans le rapport sur la régionalisation. « *Un véritable dialogue entre les parties prenantes et les États membres est nécessaire et nous examinons comment améliorer ces interactions* », a-t-elle déclaré.

Monsieur Reis Santos a souligné que les membres du Conseil consultatif sur le marché (CCM) seraient intéressés par l'organisation d'un événement sur le fonctionnement de l'OCM avec la DG MARE. Madame Tankink a répondu que cette possibilité existait à tout moment et que cela ne devait pas nécessairement être lié au rapport. Elle a profité de l'occasion pour demander aux secrétariats dans quelle mesure ils voient une valeur ajoutée dans l'organisation d'événements sur des sujets d'intérêt commun impliquant les États membres et plusieurs CC et comment la DG MARE peut y contribuer.

Madame Mathies a convenu qu'il existe de nombreux sujets transversaux, tels que le changement climatique et la planification de l'espace maritime, sur lesquels des événements plus larges seraient appréciés. Elle a ajouté que le NWWAC (Conseil consultatif régional pour les eaux occidentales septentrionales) a plusieurs groupes de discussion conjoints avec d'autres CC comme le NSAC (Conseil consultatif pour la mer du nord) et le PeIAC (Conseil consultatif pour les espèces pélagiques) et est toujours prêt à examiner où un travail conjoint peut être mise en œuvre. Cela peut être compliqué du point de vue organisationnel, d'autant plus que chaque CC a des procédures d'approbation différentes. Monsieur Reis Santos a approuvé Mme Mathies et ajouté que le CCM aimerait aborder des sujets tels que l'IUU, la révision du règlement de contrôle, la taxonomie et les critères de sélection technique.

Concernant le contrôle, Mme Tankink a répondu que des discussions sont toujours en cours avec les co-législateurs. Toutefois, cela ne sera pas abordé dans une approche régionalisée. Les collègues de la DG MARE chargés du contrôle sont d'accord pour dire que ce sujet devrait être abordé transversalement, éventuellement lors d'une réunion inter-CC.

Monsieur Benoit Guérin a souligné l'importance de partager les meilleures pratiques entre les CC en termes d'organisation et de fonctionnement. Il a ensuite demandé si le rapport sur la PCP mentionnera des éléments spécifiques concernant les flottes et les pêches lointaines. Madame Tankink a confirmé que le rapport porterait sur la dimension internationale de la PCP.

Madame Daniela Costa a convenu que des réunions sur des questions d'intérêt commun seraient utiles, notamment au sujet du contrôle. Elle a ensuite souligné l'importance de disposer d'une interprétation lors de ces réunions et de tenir compte des différents fuseaux horaires des parties prenantes des régions ultrapériphériques.

Madame Mathies a souligné que les questions transversales ne devraient pas être abordées uniquement lors des réunions inter-CC, car celles-ci ne sont ouvertes qu'à un petit nombre de représentants par CC. Il est primordial pour les membres des CC d'avoir des contacts avec la Commission et de disposer d'un accès direct pour poser des questions. Dans le cas contraire, le lien et l'intérêt se perdent. Madame Tankink a confirmé que les collègues de la DG MARE continueront à faire de leur mieux pour assister aux réunions des CC et s'impliquer.

Monsieur Benoit Guérin a approuvé Mme Mo Mathies, en soulignant l'importance du débat et de l'échange de vues entre tous les membres. Il serait important de trouver un mode de travail pour que

la participation aux réunions inter-CC ne soit pas limitée. Le problème de ressources humaines au sein de la DG MARE est parfaitement compréhensible, toutefois, les CC ont été créés pour faciliter les échanges avec la Commission européenne et d'autres institutions.

Dans la mesure où une réunion physique Inter-CC est prévue en mars 2023, Madame Tankink a proposé d'organiser une autre réunion inter-secrétariats dans un format physique, consécutive aux inter-CC. Le Conseil consultatif régional pour les eaux occidentales septentrionales a indiqué qu'il avait prévu des réunions à Madrid entre le 13 et le 15 mars, le CC RUP à Lisbonne entre le 21 et le 30 mars et le Conseil consultatif pour la mer noire les 28 et 29 mars. Afin de connaître la disponibilité des CC, Mme Mathies a suggéré que MARE D3 envoie un calendrier à remplir par les CC avec les dates des réunions qui ont déjà été prévues pour mars 2023. Monsieur Reis Santos a souligné que les CC profitaient généralement de l'occasion pour des rencontres entre présidents et secrétariats avant les réunions inter-CC, mais une autre réunion de ce type pourrait également être organisée. Madame Pascale Colson a ajouté que l'inclusion d'une réunion spécifique avec les présidents et vice-présidents pourrait également être envisagée. Madame Tankink a convenu que cela pourrait être bénéfique pour partager les pratiques entre les présidents.

Madame Marzia Piron a demandé s'il existait des critères définis par la DG MARE établissant quand un cadre de réunion hybride doit être préféré à une organisation présentielle. Madame Tankink a répondu qu'il n'y avait pas de réponse unique. Chaque CC doit trouver la meilleure façon de gérer cette question en tenant compte des contraintes en termes de budget et d'émissions associées aux voyages.

Monsieur Guillaume Carruel a ajouté que le président du Conseil consultatif pour la mer Baltique a exprimé sa volonté de participer à des réunions avec la Commission et est particulièrement intéressé à discuter de l'organisation des réunions et de la participation de la Commission. Il a convenu qu'il serait utile de partager les meilleures pratiques entre présidents.

2. Questions et réponses formulées par les Conseils consultatifs

Madame Tankink a proposé de faire un tour de table à partir des questions envoyées par les CC avant la réunion. Elle a proposé de commencer par les questions financières et a donné la parole à sa collègue Dobrinka Dimova. Madame Dimova a remercié les secrétariats pour leur bonne collaboration, qui a permis d'avancer dans la mise en œuvre de l'approche forfaitaire.

Madame Mathies a demandé quels documents devaient être soumis à la fin de l'année financière et en particulier si un rapport financier est nécessaire dans le cadre de l'approche forfaitaire. Mme Dimova a expliqué qu'un rapport technique final incluant toutes les activités mises en œuvre par le CC sera nécessaire pour que la Commission puisse le comparer au planning présenté dans la demande financière. C'est là que le CC indiquera si le programme de travail a été entièrement ou partiellement accompli. Aucune demande de remboursement des coûts avec une liste des éléments de coûts encourus et de l'exécution financière n'est nécessaire. Madame Pascale Colson a ajouté qu'un nouveau modèle de rapport technique est disponible dans l'annexe 4 du MGA (avec le montant demandé) et l'annexe 5 (relative au rapport technique final).

Monsieur Carruel a demandé ce que la non-exécution du programme de travail signifiait en termes de financement. Madame Dimova a assuré aux participants que la Commission prendrait en compte la possibilité d'écarts entre le travail prévu et les résultats obtenus. Si moins de 50 % du travail prévu a été accompli, alors la DG MARE remettra en cause la mise en œuvre opérationnelle du CC par rapport aux activités prévues par le CC pour cet exercice financier. Si un CC identifie qu'il pourrait être dans une situation de mise en œuvre opérationnelle à 50 % ou moins par rapport à la planification, il est

important qu'il y ait une communication immédiate à la Commission. Dans le pire des cas, il pourrait y avoir une réduction de 50 % du montant forfaitaire, mais cela est hautement improbable et l'intention de la DG MARE est de s'assurer que le montant forfaitaire accordé correspond toujours aux besoins d'un CC.

Madame Marina Illuminati a expliqué que le Conseil consultatif pour la méditerranée (MedAC) va signer un nouveau contrat pour 2023, mais que son exercice financier se termine à la fin de cette année. Elle a demandé la confirmation qu'un nouvel accord-cadre de partenariat (FPA) devra être signé et qu'un nouveau SA sera ensuite convenu. Madame Dimova a répondu qu'en effet, un nouvel accord-cadre de partenariat sera nécessaire. Le MedAC sera consulté avant sa signature.

Madame Mathies a souligné que des préoccupations ont été soulevées concernant la demande aux CC de financer l'interprétation et les traductions dans certains cas. Lorsque des demandes ad hoc de cette nature voient le jour, il n'est pas toujours possible de savoir si le budget est disponible. Les dépenses pour des événements qui ne sont pas prévus dans le programme de travail doivent être approuvées par le Comité exécutif. Madame Chloé Pocheau a approuvé Madame Mathies, ajoutant que ces demandes ad hoc devraient être notifiées très à l'avance, car l'interprétation a besoin de temps pour s'organiser. Madame Dimova a répondu que, normalement, l'estimation financière établie pour chaque exercice financier (qui constitue la base de l'attribution de la somme forfaitaire) devrait inclure la planification des réunions récurrentes et nécessaires, incluant les besoins en interprétation. « *Nous comprenons votre situation lorsque vous recevez des demandes ad hoc de la Commission que vous ne pouvez pas planifier, mais il n'est pas possible d'ajuster le montant forfaitaire en milieu d'année. Vous devez évaluer si vous avez la disponibilité financière pour couvrir les coûts qui se révèlent nécessaires* », a-t-elle expliqué. La Commission et les CC doivent trouver un bon moyen de coordonner ces demandes. Si celles-ci arrivent sur une base récurrente et sont considérées par la Commission comme nécessaires, alors la Commission devra analyser comment elle peut soutenir les services d'interprétation. Madame Tankink a ajouté qu'une bonne planification préalable est essentielle, ainsi que davantage de réflexion et de sensibilisation de part et d'autre.

Madame Mathies s'est enquis de l'augmentation annuelle de 2 % mentionnée dans la demande initiale de la DG MARE pour un nouvel accord-cadre de partenariat selon l'approche forfaitaire. Madame Dimova a confirmé qu'une indexation est effectivement prévue. Elle doit confirmer avec les collègues de MARE E1 comment cela sera calculé.

Madame Costa a souligné que de nombreux rapports et études publiés par la Commission sont uniquement en anglais. Cela crée une barrière pour de nombreuses parties prenantes et les CC doivent utiliser leurs propres ressources financières pour les traductions. Madame Tankink a expliqué qu'il n'est pas possible de tout traduire, particulièrement lorsqu'il s'agit d'études préparées par des experts externes. Des discussions sont toujours en cours concernant la traduction du rapport sur la PCP, car le document de travail est notamment un très long document.

Monsieur Reis Santos a posé la question de la participation de la Commission aux réunions des CC, exprimant le besoin de clarifier la procédure d'invitation. En particulier, il est important d'identifier les personnes/services responsables de chaque CC. Il a également ajouté que dans le passé, la DG MARE encourageait les CC à envoyer des questions écrites après une réunion, au cas où la présence de la Commission n'était pas possible. Le MAC a soumis une série de questions, qui n'ont pas reçu de réponse. Madame Tankink et Mme Colson ont répondu que le CC MARE est le point d'entrée pour

l'organisation des réunions. La DG MARE continue d'améliorer les dispositions internes et la sensibilisation au travail des CC. Concernant les questions et demandes ad hoc, elles ont assuré que les collègues de la DG MARE font de leur mieux pour répondre en temps utile et ont encouragé les CC à envoyer des rappels à leurs collègues, le cas échéant.

Concernant la notification de la participation de la Commission aux réunions des CC, Madame Mathies a souligné que les CC envoient un planning détaillé des réunions avec la demande de subvention, avec des indications particulièrement précises pour les réunions plénières. Ce sont généralement les réunions pour lesquelles les CC ont le plus besoin de la participation de la Commission. Même si les ordres du jour ne sont pas encore définis, la présence des mêmes représentants de la DG MARE est généralement requise. Il peut être extrêmement stressant pour les secrétariats d'assurer la présence de la Commission à la dernière minute. Elle a demandé s'il serait possible de contacter et d'inviter directement ces représentants de la DG MARE. Madame Tankink a expliqué que la DG MARE travaille déjà à l'inclusion des calendriers des réunions des CC sur SharePoint pour les collègues de la Commission, ainsi qu'à la sensibilisation au rôle des CC et à l'importance de l'implication des parties prenantes. Elle a ajouté qu'en dernier ressort, ce sont les chefs de service qui décideront des participants aux réunions. Il n'y a pas d'objection à inclure les desk officers en copie des courriers électroniques adressés au CC MARE, mais ils ne doivent pas être contactés individuellement. Un chef de service peut être contacté directement, avec les desk officers et le CC MARE en copie.

Madame Mathies a demandé si un organigramme de la DG MARE est disponible, fournissant des informations sur les dossiers et les sujets traités par des services. Madame Tankink a répondu que cela serait vérifié et que la DG MARE s'efforcerait d'améliorer la clarté et la transparence.

Madame Mathies a également soulevé la question du soutien de la Commission dans la promotion des CC. De nombreux CC ont perdu des membres suite au Brexit et de nombreuses ONG sont également parties. Le Conseil consultatif pour les eaux occidentales septentrionales (NWWAC) a fait un effort direct par le biais d'une campagne d'adhésion pour augmenter le nombre de membres, y compris en contactant les anciens membres OIG pour qu'ils reviennent. Malheureusement, cet effort n'a pas été récompensé et il a été très décevant d'entendre des ONG dire qu'elles n'ont pas les ressources ou la capacité de s'engager à nouveau dans le CC. Elle a encouragé la DG MARE à promouvoir tous les CC et à encourager les organisations individuelles à les rejoindre, y compris les organisations du secteur de la pêche. Elle a proposé que ce sujet soit également ajouté à l'ordre du jour de la réunion Inter-CC pour des discussions approfondies. Madame Tankink a assuré les participants que la DG MARE est consciente de cette question et que des discussions ont également lieu au sujet du rapport sur la PCP. La DG MARE essaie toujours de rappeler l'importance des CC et de la présence de toutes les parties prenantes. Il s'agit en effet d'une situation très compliquée et des réflexions supplémentaires sont nécessaires pour définir des actions concrètes à mettre en œuvre.

Madame Costa a demandé à la DG MARE de partager son calendrier des vacances afin de s'assurer que des réunions ne sont pas prévues à ces dates.

Madame Cécile Fouquet a soutenu le point de vue de Madame Mathies au sujet de la participation des parties prenantes. Sur le sujet spécifique de l'aquaculture, aucune ONG environnementale ne dispose d'assez de fonds pour collaborer avec le Conseil consultatif pour l'aquaculture (CCA) et inclure leur point de vue dans les recommandations serait extrêmement important. Elle a encouragé la DG MARE à promouvoir le CCA comme un lieu permettant d'exprimer les préoccupations des ONG environnementales au sujet de l'aquaculture. Il est également important de considérer comment les États membres prennent en compte les conseils des CC. Il y a matière à amélioration et le soutien de

la Commission est indispensable. Madame Tankink a répondu que la DG MARE s'efforce à souligner l'importance d'un dialogue continu avec les CC lorsqu'elle travaille avec les États membres.

3. Questions diverses et remarques de clôture

Avant de clore la réunion, Mme Tankink a encouragé les secrétariats à prendre contact avec la DG MARE et surtout avec M. Guerre, qui est le principal point de contact sur ce qui peut être fait pour augmenter la visibilité des CC et améliorer leur implication.

Le secrétariat du PelAC (Conseil consultatif sur les espèces pélagiques) a exprimé sa disponibilité pour organiser la prochaine réunion des secrétariats en ligne.

4. Liste de participants

Nom	Organisation
Anne Coudeyre	DG MARE
Aurélie Drillet	SWWAC
Benoit Guerin	LDAC
Cécile Fouquet	AAC
Chloé Pocheau	SWWAC
Daniela Costa	CCRUP
Dobrinka Dimova	DG MARE
Elena Peneva	BISAC
Ewa Milewska	BSAC
Fabiana Nogueira	CCRUP
Guillaume Carruel	BSAC
Julie Alexandrova	PelAC
Manuela Iglesias	LDAC
Marina Illuminati	MEDAC
Marzia Piron	MEDAC
Matilde Vallerani	NWWAC
Mo Mathies	NWWAC
Pascale Colson	DG MARE
Pedro Reis Santos	MAC
Sophie Kuijten	DG MARE
Soumaya Bouker	DG MARE
Valérie Tankink	DG MARE
Vincent Guerre	DG MARE